<u>OBJET</u>: Versement d'une subvention exceptionnelle pour le lancement de la section Sport-Santé du Stade Sottevillais Cheminot Club (SSCC)

Vu:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29;
- Le projet présenté par le Stade Sottevillais Cheminot Club pour la création d'une section dédiée au Sport-Santé, dans le cadre du développement du « sport sur ordonnance » et de la promotion de la santé par l'activité physique adaptée;
- L'engagement de la Ville de Sotteville-lès-Rouen en faveur de la santé publique et de l'accessibilité à des pratiques sportives adaptées pour tous les publics ;

Considérant:

- L'importance de structurer une offre innovante et encadrée dans le domaine du Sport-Santé, en réponse à une demande croissante sur le territoire ;
- Les spécificités du projet, notamment le recours à des intervenants qualifiés en Activité Physique Adaptée (APA) et les coûts liés à la mise en place de la section dès sa première saison ;
- Les opportunités offertes par cette section, qui permettra aux patients en parcours santé de s'inscrire dans une dynamique pérenne grâce aux activités proposées au sein du club;

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 6 000€ au Stade Sottevillais Cheminot Club pour accompagner le lancement de sa section Sport-Santé;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

, en décide ainsi.

Le Registre dûment signé, Pour extrait conforme, Maire, Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°12

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le lancement de la section Sport-Santé du Stade Sottevillais Cheminot Club

La relation partenariale entre la Ville de Sotteville-lès-Rouen et les clubs sportifs locaux s'inscrit dans une dynamique visant à encourager l'innovation et l'accessibilité dans la pratique sportive. Le Stade Sottevillais Cheminot Club (SSCC) est un acteur majeur de cette dynamique, fort de son engagement en faveur de l'inclusion et de la santé publique.

Dans ce cadre, le SSCC propose la création d'une Section Sport-Santé, répondant aux besoins croissants de la population locale en matière de sport sur ordonnance et d'activité physique adaptée (APA). Ce projet s'adresse principalement aux patients atteints d'affections de longue durée (ALD) ou nécessitant un accompagnement particulier, permettant de prévenir ou atténuer les conséquences de pathologies chroniques.

La Ville souhaite soutenir ce projet ambitieux, qui reflète des priorités municipales en termes de santé publique, d'inclusion sociale et d'innovation sportive. Le lancement de cette section nécessite un encadrement par des professionnels diplômés (enseignants en APA, éducateurs BPJEPS), impliquant des coûts significatifs dès sa mise en place.

A ce titre, il est proposé :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 6 000 € pour accompagner le lancement de la Section Sport-Santé;
- De valoriser cette initiative novatrice, qui fait écho aux enjeux contemporains de santé et de bien-être sur le territoire.

La présente délibération s'inscrit dans la volonté municipale de promouvoir des pratiques sportives adaptées, en faveur des Sottevillaises et Sottevillais de tous âges, et de renforcer le lien entre sport et santé sur le territoire communal.